

Décision

Générale

modern

Décision n° 90-0459/PR/EN établissements d'enseignement, les périodes de interruption des classes au cours de l'année scolaire 1990-1991 sont fixées comme suit:

n° 90-0459/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
16 mai 1990

Numéro JO
n° 10 du 31/05/1990

Date du numéro
31 mai 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL